

Promesse de parrainage – Élection présidentielle 2022

En avril 2022 se déroulera le 1er tour de l'élection présidentielle. Révolution Permanente souhaite y défendre ses idées et ses propositions en présentant **ANASSE KAZIB**, cheminot en Seine-Saint-Denis.

La loi du 18 juin 1976, qui définit les modalités de présentation d'un candidat à l'élection présidentielle, représente un obstacle pour les courants politiques qui n'ont pas ou peu d'élus. En effet, cette loi oblige tout candidat à présenter 500 parrainages d'élus (maires, maires délégués, conseillers départementaux et régionaux, parlementaires ou élus des assemblées d'outre-mer), provenant d'au moins 30 départements. C'est un barrage politique considérable pour tous les courants et partis politiques qui ne comptent pas en leur sein suffisamment d'élus. Il est pourtant essentiel, dans une élection avec autant d'enjeux que celle de l'élection présidentielle, qu'un courant politique significatif puisse défendre ses idées et propositions en présentant, s'il le veut, un-e candidat-e. Toutes les personnes qui seront affectées par les résultats d'une telle élection doivent pouvoir, au premier tour, exprimer leurs idées, en votant pour le candidat ou la candidate qui lui correspond le mieux.

Il en va de la liberté d'expression.

Voilà pourquoi, je déclare sur l'honneur que j'apporterai ma caution administrative à la candidature d'Anasse KAZIB dès que les formulaires officiels de présentation seront fournis par la préfecture.

Ceci ne signifie pas que j'apporte mon soutien politique aux idées de ce candidat, mais que je considère son droit à se présenter comme un droit démocratique : celui de se présenter devant les électeurs et de s'exprimer publiquement.

Nom :

Prénom :

Mandat:.....

Adresse :

.....

Le : à :

Signature :